

Pont de Buis, le 25 août 2022

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial**

**Bureau des installations classées et des
enquêtes publiques**

**42, boulevard Duplex
CS16033 -29320 Quimper Cedex**

A l'attention de Monsieur Le Préfet du Finistère

Objet : Réponses à l'avis de la MRAe
Référence dossier : Avis n° 2022-009864

Monsieur Le Préfet,

Je vous prie de trouver ci-joint les réponses apportées aux recommandations de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bretagne concernant le dossier de demande d'autorisation environnementale de la société Nobelsport n° B-220209-152052-029-050.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Arnaud Joissains



Directeur SSE

REPONSES A L'AVIS DELIBERE DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE DE BRETAGNE SUR LE PROJET D'AUGMENTATION DE LA PRODUCTION DE PRODUITS EXPLOSIFS DE LA SOCIETE NOBEL SPORT A PONT-de-BUIS LES QUIMERC'H

- 1) L'Ae recommande de mieux prendre en compte l'enjeu climatique du projet (fabrication et transport des matières premières, devenir des produits finis, possibilités de recours à des énergies renouvelables...).

Le groupe NOBEL SPORT dispose d'une politique RSE qui place les préoccupations sociales et environnementales au cœur de son plan stratégique. Il prévoit des mesures de réduction des consommations énergétiques et l'intégration d'énergies renouvelables dans ses développements futurs.

Il est à noter que le projet n'engendre pas de modification fondamentale du site. Le dossier n'a pas pour objet de refondre l'ensemble de l'entreprise mais encadre les modalités d'ajout d'une presse à déshydrater et d'un bâtiment de stockage de nitrocellulose.

Concernant l'utilisation d'énergie renouvelable les sujets suivants sont étudiés :

- Pose de panneaux photovoltaïques : des études sont en cours afin d'équiper les bâtiments. Cette solution doit prendre en compte la notion de sécurité industrielle d'un site pyrotechnique et des surfaces réellement disponibles. Des études et devis sont en cours.
- Mise en place d'une turbine hydroélectrique. L'entreprise étudie la remise en route de l'installation mise en place en 1933 et arrêtée depuis 1991. Le barrage ayant fait l'objet de nombreuses discussions entre NOBEL SPORT et l'Administration entre 2010 et 2017, l'étude d'une production hydroélectrique a été suspendue pendant cette période. La décision de maintenir le barrage étant désormais actée, la production d'hydroélectricité redevient envisageable sur le site. Une analyse de faisabilité du projet est en cours. Dans un 1^{er} temps NOBEL SPORT s'est engagé à mettre en conformité le barrage avec la mise en place d'une nouvelle passe à poisson afin de restituer la continuité écologique de la Douffine.

Concernant l'existant, NOBEL SPORT a également travaillé sur les éléments suivants :

- Mise en place de voitures électriques
- Utilisation de chariots électriques en priorité par rapport aux chariots thermiques
- Le site étudie en continu le choix de ses fournisseurs de nitrocellulose suivant un cahier des charges précis
- NOBEL SPORT étudie avec ses fournisseurs le meilleur compactage de nitrocellulose dans les emballages agréés au transport, afin de réduire le nombre de camions

- 2) L'Ae recommande de justifier le caractère optimal des choix techniques réalisés, notamment d'un point de vue environnemental, par la présentation de l'ensemble du processus de réflexion conduit autour du projet, en intégrant les différentes solutions étudiées.

Les solutions techniques choisies afin de réduire au maximum les impacts environnementaux sont issues de réflexions basées sur la performance, la facilité de mise en œuvre, le coût technico financier acceptable raisonné (investissement et fonctionnement), la preuve de leur efficacité lorsqu'elles ont été mises en œuvre sur des installations existantes. Le retour d'expérience concernant l'utilisation des PAD depuis 1900 a été déterminant pour le choix de solutions relativement au procédé, aux techniques mises en œuvre, aux mesures de sécurité interne et externe. Il n'a pas semblé pertinent d'alourdir le dossier avec la présentation de solutions étudiées n'ayant pas d'issue favorable.

Implantation. Le nouvel emplacement des PAD (*Presse à Déshydrater*) a été retenu suivant plusieurs paramètres dont l'éloignement de la rivière, du centre du village de Pont de Buis et de ses riverains.

Traitement des eaux industrielles. Une étude technico économique a dirigé le site vers la mise en place du décanteur lamellaire qui apparait aujourd'hui, après une période d'utilisation, une solution optimale de traitement. Le site a fait appel à l'Agence de l'eau qui a participé au projet et au financement de la solution de traitement.

Eaux de pluie. Le décret n°2021-807 du 24 juin 2021 incite l'entreprise à étudier la réutilisation d'eaux de pluie dans ses projets. Dans le cadre du projet « PAD 3 » la possibilité technique de collecter les eaux de toiture indépendamment des autres eaux pluviales a été intégrée. L'utilisation de cette eau est à l'étude pour être incorporée au process. L'étude en cours est en attente des contraintes qualité que peut amener l'utilisation d'eaux de pluie pour ce transport. L'administration sera informée des conclusions et de la mise en œuvre du projet.

Air. La première colonne de traitement d'air a été mise en place en 2002 sur BV1. En 2008 une étude technico économique a été menée pour étudier les différentes possibilités de traitement de COV du site. La mise en place de la 2^{ème} colonne a été réalisée en 2009 suite à cette étude qui a montré l'efficacité épuratoire du système. On notera que l'ajout d'eau sur les solvants pouvant contenir des traces de nitrocellulose est un élément de maîtrise des risques d'explosion. Les solutions amenant des flammes ou l'utilisation de gaz n'ont pas été retenues du fait de la présence de la poudre dans ces bâtiments. BV3 a été réalisée sur le même schéma que BV1 et BV2.

- 3) L'Ae recommande de qualifier les incidences résiduelles après application des mesures de suivi adaptées assorties d'indicateurs.

Le site est particulièrement suivi par l'administration et le dernier Arrêté Préfectoral N°10-2021 AI du 27 avril 2021 intègre les mesures de suivi de l'entreprise.

- 4) L'Ae recommande de compléter l'analyse quant aux différentes solutions envisageables pour diminuer les prélèvements d'eau, en s'attachant au premier chef à limiter fortement les fuites sur le réseau de distribution.

Depuis une quarantaine d'années, NOBEL SPORT mène une politique volontariste de :

- réduction de la consommation d'énergie et de la ressource en eau au niveau de son établissement de Pont de Buis
- analyse des besoins
- mise en place des moyens de production correspondants

- réduction des pertes sur les réseaux de distribution
- suivi analytique des consommations grâce à une Gestion Technique Centralisée
- suivi d'indicateurs et des objectifs retenus dans le cadre de notre démarche ISO 9001
- rédaction d'un plan annuel d'actions avec un plan d'investissement correspondant

Les consommations en eau sont suivies quotidiennement. Ce suivi permet de vérifier, et corriger le cas échéant, les volumes prévus d'être prélevés et rejetés.

Afin de diminuer les prélèvements en eau, la recherche et la suppression des fuites sur le réseau est une préoccupation constante pour préserver la ressource et contenir les dépenses énergétiques liées au pompage.

Cette demande est également introduite dans l'Arrêté Préfectoral N°10-2021 AI du 27 Avril 2021.

Les actions d'amélioration sont d'ordre technique ou de process.

Par exemple : Les anciennes canalisations en fonte sont périodiquement remplacées par des canalisations en polyéthylène, les anciens poteaux incendie sont remplacés par des neufs.

Par exemple : des actions sont menées pour recycler l'eau à l'aide de tourne en rond lorsque cela est possible sur certaines installations.

Par ailleurs, NOBEL SPORT suit quotidiennement l'évolution du débit de la Douffine au point de mesure de Kerbriant et prend, par voie de conséquence, des mesures adaptées au respect du débit réservé et a rendu compte à l'Administration le 23 août 2022 des mesures prises en compte.

Cette problématique d'eau est assez récente (sécheresse 2022) et semble être une tendance à prendre en compte pour l'avenir. NOBEL SPORT va donc mettre en place un plan de réflexion sur ses activités en période sèche.

NOBEL SPORT a travaillé assidument sur ce suivi tout au long de l'année 2022 avec des résultats encourageants concernant la réduction de prélèvements d'eau en rivière.

- 5) L'Ae recommande d'indiquer les mesures prises sur le site en cas d'impossibilité de maintenir le débit réservé de la Douffine.

Le projet de nouvelle passe à poisson permettant de garantir le débit réservé fera l'objet d'un porter à connaissance qui sera déposé fin 2022. Un extrait de l'étude technique sur ce sujet est présenté ci-dessous :

Les pompages dans la retenue, liés à l'exploitation du site industriel font baisser son niveau d'eau. Lorsque le niveau de la retenue se trouve à une cote inférieure à 11,0 mNGF, le débit transitant dans la passe n'est pas suffisant pour respecter le débit réservé. Le complément de débit est apporté par l'abaissement de la vanne reliant le bassin d'entrée au bassin N° 4 apporte un complément de débit. Elle permet de :

- Maintenir l'attractivité de la passe,
- Restituer le débit réservé à la valeur du débit entrant dans la retenue en période d'étiage.

- 6) L'Ae recommande de compléter l'étude d'impact par :
- une réelle analyse des incidences du rejet sur la qualité du milieu récepteur, prenant en compte son fonctionnement écologique ;
 - la proposition de valeurs limites portant sur les polluants effectivement rejetés et compatibles avec l'atteinte de l'objectif de bon état de la masse d'eau ;
 - La définition de mesures de suivi assorties d'indicateurs, permettant de caractériser l'état écologique de la Douffine et l'impact des rejets du site, après mise en œuvre du projet, afin de vérifier le résultat des études ;
 - L'identification d'actions correctives pouvant être mises en place en cas d'effets négatifs avérés.

L'arrêté du 2 février 1998 modifié le 25 juin 2018 concernant la pollution de l'eau ne fait pas mention d'une concentration limitative en sulfate.

En 2017, NOBEL SPORT a commandé à la société CALLISTO une modélisation afin de vérifier que l'ajout des flux de l'entreprise ne modifiaient pas les objectifs de concentration fixés pour la Douffine.

Dans l'autorisation Préfectorale du 25 Juillet 2003, seule l'autorisation en nitrates était susceptible d'avoir un impact sur le milieu (le sulfate ne faisant pas partie de la liste des produits ayant un impact sur la qualité des cours d'eau).

En vue de se mettre en conformité NOBEL SPORT a demandé de réduire ses autorisations de rejets en nitrates et a fourni dans l'étude d'impact une démonstration de l'incidence du sulfate en période d'étiage.

En cas d'effets négatifs avérés l'entreprise étudiera le point suivant :

- Déplacement du point de rejet vers la sortie de site qui permettrait un rejet dans une eau plus en aval donc plus salée (effet de marée plus important).

Hormis le rejet en sulfate aucune des demandes de rejets n'est demandée à la hausse dans le cadre du dossier PAD3.

Comme indiqué dans l'avis de la MRAE, l'utilisation de sulfate de sodium a été initialement mise en place en substitution du nitrate afin d'en réduire les flux. Cette action de long terme a été menée avec succès puisque le site n'utilise désormais plus de nitrate dans sa production améliorant ainsi nettement la qualité de l'eau de la rivière.

- 7) L'Ae recommande d'évaluer les effets potentiels, directs et indirects, sur l'environnement en cas d'incendie ou de dispersion d'un nuage toxique, et de présenter un protocole de gestion d'accident et de suivi adapté aux différents scénarios accidentels envisageables.

Les espèces chimiques émises lors d'un incendie de nitrocellulose ont été évaluées en utilisant le logiciel Ophélie de la société SME Environnement.

Ainsi les résultats sont résumés ci-dessous :

Espèce	Formule brute	Masse formée, en Kg par Kg de poudre
Dioxyde de carbone	CO ₂	1.01
Eau	H ₂ O	0.27
Azote	N ₂	9.1E-0.2
Oxyde de carbone	CO	< 1E-0.2
Oxyde d'azote	NO	< 3E-0.6
Dioxyde d'azote	NO ₂	< 1E-06
Acide formique	CH ₂ O ₂	< 1E-08
Acide nitrique	HNO ₃	< 1E-08

Source : SME Environnement

Conclusion : Les espèces majoritairement formées lors de la combustion sont du Dioxyde de carbone, de l'eau et de l'Azote. Les traces d'espèces toxiques, notamment les oxydes d'azote, sont formées à des taux inférieurs à 4mg par kilogramme de nitrocellulose brûlée.

Le brûlage de nitrocellulose n'émet pas de vapeurs toxiques. Cf tableau ci-dessus et le communiqué de presse N°2 de la Préfecture de Dordogne du 03 août 2022 après l'incident de Bergerac.

- 8) L'Ae recommande d'analyser les incidences du projet en matière de changement climatique et de mettre en œuvre des mesures effectives d'atténuation en indiquant les performances visées.

Dans le cadre de sa politique RSE, NOBEL SPORT prévoit en 2023 de réaliser un bilan GES simplifié. Ce bilan GES intégrera notamment les incidences du projet et la production future.